Informations pratiques

Santé

• En cas de problème de santé, les personnes référentes nommées sur la fiche d'urgence sont contactées.
• Un protocole d'accueil individualisé doit être mis en place en cas de problème de santé

Points de vigilance du règlement intérieur

• Toute absence doit être signalée dès la première demi-journée.
• Un écrit justificatif est exigé au retour de l'enfant.
• Les horaires d'accueil et de sortie doivent être strictement respectés.
• Les objets de valeur et dangereux sont interdits à l'école.
• Une assurance scolaire (responsabilité civile + individuelle) est obligatoire.
Un enfant malade ne peut pas fréquenter l'école.

Vacances scolaires 2026 / 2027

Toussaint : 17 octobre au 2 novembre

Noël : 19 décembre au 4 janvier 2027

Hiver : 20 février au 8 mars

Printemps : 17 avril au 3 mai

Ascension : 6 mai

Été : 3 juillet

Dates sous réserve de modifications.

Documents joints à cette lettre

Fiche de renseignements
(à corriger en rouge)
• Attestation d'assurance

Veillez à mettre à jour impérativement les numéros de téléphone et les personnes autorisées à récupérer votre enfant. En cours d'année si modification, les signaler à l'école et à la mairie (soit via le Portail Famille, soit à la Maison de la Famille). Ces informations sont essentielles en cas d'urgence.

Signature des parents

Ville de Saint-Malo - Septembre 2026 - Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

ACADÉMIE DE RENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

VILLE DE Saint-malo

Rentrée scolaire
Année : 2026 / 2027

Groupe scolaire LA CITÉ

7, rue du Glorioux
Tél. 02 99 81 65 28
E-mail : ecole.0350545c@ac-rennes.fr

Madame, Monsieur,

C'est avec une grande joie que toute l'équipe éducative du temps scolaire et du temps périscolaire vous accueille pour cette nouvelle année scolaire 2026 - 2027.

Notre ambition partagée est de faire de chaque journée de votre enfant un temps pleinement éducatif, ***autour d'un même projet : la réussite et l'épanouissement de tous les élèves.***

LA JOURNÉE DE VOTRE ENFANT

JOURNÉE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE TYPE	MODALITÉS	LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI		MERCREDI PAS D'ÉCOLE
Accueil périscolaire du matin **7 h 20 - 8 h 20** Mairie de Saint-Malo **Référent : Nicolas Vaslin** **Contact : 06 15 58 83 62**	Facultatif sans inscription	Accueil et activités périscolaires	**Accueil du matin - 7 h 20 à 8 h 20** Un accueil pour démarrer la journée sereinement. Les animateurs proposent des jeux calmes, des activités libres et créatives permettant à l'enfant de se préparer progressivement aux apprentissages.	**Accueil du matin de 7 h 20 à 9 h** Votre école est rattachée à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Directeur et numéro ALSH
Temps scolaire **8 h 20 / 8 h 30 - 11 h 30** Éducation nationale **Directrice : Elise Flageul** **Contact : 02 99 81 65 28**	Obligatoire	Enseignement	Les contenus et modalités d'enseignement sont présenté lors de la réunion de rentrée	Animation en Accueil de Loisirs Sans Hébergement. **De 9 h à 11 h 30**
Restauration **11 h 30 - 13 h 20** Mairie de Saint-Malo	Facultatif sur réservation au moins 4 jours à l'avance via portail famille ou Accueil Unique • 1, place Anne de Bretagne • Lun-Ven : 8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-17 h 30 • Renseignements : saint-malo.fr • Repas équilibrés, menu affiché chaque semaine	Repas + activités récréatives	**La restauration scolaire (11 h 30 - 13 h 20)** est un temps de vie sociale à part entière : repas équilibrés élaborés par la Mairie, temps de récréation encadré, respect des règles du vivre ensemble.	La restauration de **11 h 30 à 13 h 20**
Temps scolaire **13 h 20 - 13 h 30 - 16 h 30**	Obligatoire	Enseignement	Les contenus et modalités d'enseignement sont présentés lors de la réunion de rentrée	Animation de **13 h 30 à 16 h 30** Un GOÛTER est proposé aux enfants
Accueil périscolaire ou Études surveillées **16 h 30 - 19 h** Mairie de Saint-Malo	Facultatif sur inscription le matin même	GOÛTER Accueil et activités périscolaires sauf si votre enfant est en étude surveillée.	**Accueil du soir - 16 h 30 à 19 h** Un temps structuré favorisant la détente active et l'autonomie. Les activités proposées permettent à l'enfant de se dépenser, de créer et de consolider des apprentissages dans un cadre ludique.	**Accueil du soir** **De 17 h à 19 h** L'accueil du soir est possible après les études surveillées

Périscolaire (Mairie) Temps scolaire (Éducation nationale) Restauration scolaire (Mairie)